

## NOTE D'INFORMATION

La préfecture nous informe que des délestages électriques pourraient survenir au cours des prochaines semaines sur le territoire.

Pour rappel, plusieurs leviers ont déjà été activés pour faire face à la crise énergétique : plan de sobriété, augmentation du stock de gaz, maximisation de l'utilisation des énergies renouvelables... Toutefois, si les résultats attendus n'étaient pas atteints, l'État serait contraint de mettre en place un plan national de délestage électrique sur le territoire.

## Quand interviendront les coupures ?

Les périodes de délestage, si elles doivent intervenir, concerneront les pics de consommation électrique, les jours de la semaine et sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h. L'information précisant les lieux concernés et indiquant les créneaux horaires sera disponible <u>la veille vers 17h00</u> via l'application EcoWatt (ou sur www.monecowatt.fr).

## Concernant les personnes vulnérables

Les personnes à risque médical sont invitées à se rapprocher du CCAS de la commune afin d'être répertoriées sur une liste qui sera communiquée à l'ARS. En cas de coupure, Enedis et RTE organiseront des rotations pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel et apporter des batteries le cas échéant.

## Quel comportement adopter pendant les coupures ?

Les services municipaux travaillent actuellement sur la mise en place de préconisations en direction du public. Celles-ci feront l'objet d'une nouvelle communication de la part de la municipalité.

À savoir : le plan de délestage électrique est conçu par l'État et mis en œuvre par les Préfets. Les mairies n'ont aucun levier d'action sur celui-ci.

Le 12/12/2022 À La Forêt-Fouesnant

Le Maire, Daniel GOYAT